

**Aux parents des élèves
Actuellement en 8e année**

Sport-études – Soirée d’informations aux parents – Mercredi 3 mars 2021 à 19h30

Madame, Monsieur, chers Parents,

Une soirée d’informations concernant le sport-études aura lieu

Le mercredi 3 mars 2021 à 19h30
par visioconférence (Zoom)

Pour votre enfant, le sport-études c’est :

- Le suivi de la scolarité obligatoire dans la filière à laquelle il a été orienté.
- Deux entraînements spécifiques de qualité.
- Des allègements scolaires au profit de ces entraînements.
- Une progression rapide dans la pratique du basketball.
- La mise à disposition d’un enseignant pour compléter les cours du premier groupe, afin de ne pas péjorer la scolarité.
- La possibilité, en cas de difficultés momentanées, de bénéficier d’un répétiteur.
- Un bilan médical (pris en charge par l’assurance maladie de votre enfant) effectué auprès d’un médecin spécialiste du sport.
- Le maintien dans son équipe de club.

En contrepartie votre enfant doit :

- Assister à tous les entraînements.
- Participer activement à la sélection vaudoise lorsqu’il y est convoqué.
- S’assurer de suivre assidument l’école dans sa filière d’orientation et réussir chaque année.

En plus :

- La structure sport-études basketball est ouverte à Pully (Collège Arnold Reymond).
- Le coût annuel est de CHF 800 (possibilité de régler cet écolage en plusieurs mensualités).
- L’entrée au sein de cette structure s’adresse aux élèves qui seront en 9^e année en août 2021 et qui s’engagent pour le cycle complet de trois ans, soit de la 9^e à la 11^e année.

La structure sport-études étant réservée à l’élite, l’AVB propose aux parents des joueurs de sélection intéressés une soirée d’informations sur les tenants et aboutissants de cet engagement de trois ans.

En cas d’intérêt à participer à cette soirée d’informations, veuillez envoyer un courriel à l’adresse avb@a-v-b.ch en précisant sur quelle adresse électronique l’invitation zoom peut vous être envoyée et en mentionnant un numéro de téléphone portable où vous pourrez être atteint le soir de la séance.

Le nombre de places étant limité, vos inscriptions vous sera confirmées par retour de courriel.

Il est impératif que l’enfant ait une réelle motivation à intégrer cette structure, c’est pourquoi nous vous invitons à discuter avec lui de cette possibilité et de l’engagement que cela induit pour les trois prochaines années.

Le nombre de place étant limité à 8 élèves-joueurs par année scolaire, l’AVB ne peut pas garantir à ce stade que votre enfant aura toutes les qualités requises pour intégrer le sport-études.

Avec mes salutations les meilleures,
Michel Voide, responsable technique de l’AVB